COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 JUIN 2024

Présents:

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie MM. BECRET Christian, DERAS Thierry, TOMKOW Bernard

Absents excusés et représentés :

M. Christian SAINT-SANS (pourvoir à Mme Annie TOMKOW)

M. Baptiste DUMONT (pourvoir à M. Christian BECRET)

Secrétaire de séance : Mme Annie TOMKOW

La séance est ouverte à 18h00.

M. le maire signale qu'un point supplémentaire sera ajouté à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2. <u>DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENTREPRENDRE TOUTES LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS DANS LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE A 425 (ancien terrain de péetanque, route de Dieppe).</u>

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

3. <u>DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER LES TRAVAUX DE REFECTION DU</u> TOIT DU PREAU DE L'ECOLE.

Travaux nécessaires pour assurer la sécurité des enfants.

Coût de l'opération 9992,88 € TTC.

Une demande de subvention a été demandée au département pour un montant de : 2498,22 €

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

4. <u>DELIBERATION POUR ACCORDER OU NON LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL</u>
(CIA) A MME LAËTITIA TROPHARDY, M. XAVIER FRANCOIS ET M. JONATHAN MONNIER.

Décision du conseil municipal:

- Oui à l'unanimité pour Mme Trophardy Laëtitia et M. Monnier Jonathan,
- Non à l'unanimité pour M. François Xavier.

5. DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS AU SEIN DE LA COMMUNE.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

6. <u>DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A ENTREPRENDRE TOUTES LES DEMARCHES ET SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES AFIN DE CONTRACTER UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE.</u>

- Montant : 70 000,00 €

- Durée : 5 ans - Taux : 3,71 %

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

AJOUT DE DELIBERATION.

7. <u>DELIBERATION POUR APPROUVER L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES NOUVELLES COMPETENCES DU CCFT (Communauté de communes des Falaises du Talou) ACCORDEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 MAI 2024.</u>

Afin de tenir compte de l'évolution des compétences de la CCFT, il était nécessaire de modifier l'intérêt communautaire pour les compétences :

- santé,
- actions et direction de l'enfance,
- aménagement du territoire.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.

La secrétaire de séance,

Mme Annie TOMKOW

Le Maire, M. Bernard TOMKOW